



Consignes de la Police quant aux signalements du non-respect du confinement

La Police nous informe recevoir de nombreux appels concernant le non-respect des mesures de confinement prévues par le Gouvernement.

Les forces de l'ordre prennent en compte ces signalements autant que possible et orientent les effectifs vers les lieux signalés.

IL EST DEMANDÉ DE NE PAS APPELER LE 17 POUR SIGNALER CES MANQUEMENTS AUX RÈGLES DE CONFINEMENT. En effet, la saturation des lignes d'urgence pourrait compromettre la prise en compte des missions mettant en danger l'intégrité physique des personnes.

La présence policière sur le terrain a été sensiblement renforcée depuis le mardi 17 mars. Les contrôles sont réguliers et ciblés.